

Objet: EP OURZEAUX - 2021_049

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 13/07/2021

Présents : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA

Représentés: Christelle CHAUVET, Georgette TOUZY

Absents: Eric BOUSQUET, Sylvie LACOMBE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 580.00 €.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux,

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune en application des règles du syndicat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord des dispositions techniques et financières du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/07/2021
et publication ou notification du 23/07/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

